

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG - SUISSE
FACULTÉ DES LETTRES - DÉPARTEMENT DES LANGUES ET LITTÉRATURES
Département d'Espagnol
Master of Arts en Langues et Littératures
PROGRAMME DE SPÉCIALISATION (30 ECTS)

PLAN D'ÉTUDES

1. Description générale

Le présent plan d'études suit le *Règlement de la Faculté des lettres du 11 mai 2006* pour l'obtention du Master of Arts et les *Directives du 23 avril 2009* (Etat au 26 septembre 2013) concernant l'évaluation des prestations d'études.

Ce plan d'études a pour objectif d'offrir à l'étudiant-e une formation académique de plus haut niveau à travers des connaissances spécialisées en rapport avec le programme d'études approfondies :

- Connaissance des diverses littératures hispaniques dans leur évolution historique et culturelle ainsi que dans leurs rapports mutuels.
- Étude de la langue espagnole dans son développement historique et dans ses variétés (en Espagne, en Amérique latine, aux États-Unis et en Afrique), la perspective étant double et complémentaire : philologique et linguistique.
- Analyse de la modernité littéraire et linguistique : l'émergence de vingt pays indépendants et leur insertion dans la modernité pose de nombreux défis d'analyse sur lesquels une réflexion systématique devient nécessaire.
- Compétence technique de documentation et de recherche afin de prolonger dans la vie professionnelle la formation reçue pendant les études universitaires.
- Formation interdisciplinaire dans le champ des sciences humaines et sociales concernant des thématiques, des méthodologies et des approches différentes capables d'enrichir et de préciser le profil scientifique de l'étudiant-e.

Un accent tout particulier est ainsi mis sur les multiples aspects de la recherche dérivés de sa complexité propre et de la diversité d'un domaine d'études qui s'étend sur trois continents mettant en contact des traditions, des cultures et des modalités langagières très variées.

La réussite dans ce plan d'études présuppose la validation de 30 crédits ECTS. Il est possible de le commencer au semestre d'automne (septembre-décembre) ou au semestre de printemps (février-mai). Concernant la durée des études, ce plan peut en principe être étudié en 1 semestre.

Le Master en Espagnol (avec niveau de langue C2 attesté) peut donner accès à la formation pour l'obtention du DEEM (Diplôme d'Enseignement pour les Écoles de Maturité)¹. Une formation réussie et attestée par des résultats conséquents ouvre la voie à la réalisation d'un doctorat, à l'enseignement et à la recherche universitaires.

Par ailleurs, la formation ici suivie débouche sur de nombreuses autres possibilités professionnelles : enseignement dans les écoles du niveau secondaire, dans les écoles privées et dans les entreprises ; métiers d'écriture tels que journalisme, publicité, traduction littéraire et technique, industrie du livre (édition, administration et commerce), bibliothéconomie ; mais également diplomatie, banque, hôtellerie et tourisme, relations publiques, interprétation, management culturel, muséographie, organisations internationales, administration publique et privée, entreprises des nouvelles technologies, etc.

La langue d'enseignement est l'espagnol sauf dans le module M2 (*Études interdisciplinaires*) : dans ce cas, les enseignements sont offerts dans la langue de la discipline choisie et les épreuves et travaux seront effectués dans cette même langue (néanmoins, avec l'accord de la discipline, ils pourront s'effectuer en espagnol).

2. Structure du plan d'études

Ce plan d'études est construit en 2 modules, de composition relativement libre. Chaque module contient un cours et un séminaire (6 et 9 crédits respectivement) et permet ainsi de valider 15 crédits ECTS. Sauf exception particulière, la durée des cours et des séminaires est d'un semestre. Les deux enseignements d'un même module peuvent être suivis dans des semestres différents.

Les crédits ECTS correspondant à la charge de travail prévue pour un module sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises. La valeur des crédits est indivisible : aucune attribution partielle de crédits n'est possible à l'intérieur d'un module.

¹ Pour des renseignements complémentaires, prière de consulter le *Règlement du 10 avril 2014 de la voie d'études et règlement d'examen pour l'enseignement au degré secondaire II* ainsi que le *Règlement d'exécution du 2 décembre 2014*.

Par ailleurs, un-e étudiant-e inscrit-e à ce plan d'études pourra acquérir jusqu'à un maximum de 15 crédits dans une autre université (le cas échéant, une exception à cette règle sera considérée). Les 15 crédits pourront appartenir au même module ou être partagés entre les deux qui composent ce plan d'études.

Concernant les enseignements à suivre, l'accord préalable du Département d'Espagnol sera nécessaire. Celui-ci transposera dans son système de validation les notes et les crédits ainsi obtenus par l'étudiant-e en dehors de l'Université de Fribourg (il est possible que des travaux complémentaires d'ajustement soient exigés).

PROGRAMME DE SPÉCIALISATION (30 ECTS)

Tableau récapitulatif

Nom du module	Unité d'enseignement	ECTS Unité	ECTS Module
M1: <i>Complementos técnicos y temáticos</i>	C: Literatura, Filología o Lingüística hispánica	6	15 ECTS
	S: Literatura, Filología o Lingüística hispánica	9	
M2: <i>Estudios Interdisciplinares</i>	C: Curso(s) de ciencias humanas y sociales	6	15 ECTS
	S: Seminario(s) de ciencias humanas y sociales	9	

3. Descriptif des modules

M1 : Complementos técnicos y temáticos (15 crédits)

Ce module permet d'approfondir les connaissances dans des sujets littéraires, philologiques ou linguistiques déjà abordés auparavant ou de combler des lacunes concernant une perspective analytique, une thématique, un auteur ou une région donnée du vaste domaine hispanique.

Le cours et le séminaire (ou l'un de deux) qui constituent le module peuvent être suivis à l'Université de Fribourg ou dans une autre université de la convention BENEFRI, de la Suisse ou de l'étranger. L'étudiant-e compose son programme et le soumet au responsable du Département d'Espagnol : l'approbation préalable du Département est requise.

Si les enseignements sont suivis dans une autre université, le Département d'Espagnol transposera dans son système de validation les notes et les crédits ainsi obtenus par l'étudiant-e (il est possible que des compléments écrits soient exigés). S'ils sont suivis dans notre Département à Fribourg, les évaluations du module se feront par unité d'enseignement et seront indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Le cours (6 crédits) donnera lieu à une évaluation écrite à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement.

La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets dans notre Département : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral : cette possibilité sera annoncée au début du semestre.

M2 : Estudios interdisciplinares (15 crédits)

Une formation interdisciplinaire en sciences humaines et sociales est particulièrement enrichissante autant du point de vue de la connaissance que de l'approche méthodologique (pour l'analyse de discours, pour les stratégies de recherche, pour les relations transversales entre les domaines, etc.). Le développement du sens critique, de la réflexion personnelle et des compétences techniques est ainsi stimulé au plus haut niveau et sera extrêmement bénéfique pour l'étudiant-e, autant sur le plan humain que professionnel.

L'intéressé-e compose le module en choisissant des cours et/ou séminaires en rapport avec la culture hispanique parmi les domaines suivants : Histoire, Philosophie, Art, Anthropologie,

Musicologie, Science politique, Sociologie, Études européennes ou d'autres disciplines sur dossier justificatif.

Les cours et/ou les séminaires qui constituent le module peuvent être suivis à l'Université de Fribourg et/ou dans une autre université de la convention BENEFRU, de la Suisse ou de l'étranger. L'étudiant-e soumet le programme du module au responsable du Département d'Espagnol : l'approbation préalable du Département est requise.

Le total des crédits des cours et/ou des séminaires suivis et réussis doit correspondre à 15 crédits ECTS. Les modalités d'évaluation sont fixées par la discipline qui offre l'enseignement. Le Département d'Espagnol transposera ensuite dans son système de validation les notes et les crédits ainsi obtenus par l'étudiant-e. Il est possible que des cours ou des travaux complémentaires soient exigés.

4. Évaluation des prestations

Chaque cours est validé, de manière indépendante et sans possibilité de compensation, par un examen écrit proposé à la fin du semestre et réussi avec un minimum de 4 points et un maximum de 6. Les crédits des séminaires seront attribués après une prestation jugée satisfaisante et qui comporte trois volets : participation active, présentation orale et travail écrit rendu après la fin du semestre. Une présence régulière aux cours et aux séminaires est obligatoire : trois absences injustifiées entraînent la non-validation d'un enseignement. Le/La responsable de l'enseignement (le cas échéant, le responsable du Département) décide du caractère justifié des absences.

La validation d'un module présuppose la réussite de l'étudiant-e dans chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La moyenne du module sera calculée sur la base des validations qui ont reçu une qualification numérique (entre 4 et 6). On ne pourra pas accorder la validation d'un enseignement d'un module en remplacement de celui d'un autre module. Également, un cours ne pourra pas être validé à la place d'un séminaire ou vice-versa.

L'inscription via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un cours ou un séminaire dans notre Faculté, de même que pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les séminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre afin de réserver une place et d'éviter ainsi le risque de devoir différer sa participation audit séminaire.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété encore deux fois, l'étudiant-e devant se réinscrire à chacune des tentatives. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la date d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif. Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas,

il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard une semaine après la date de l'examen. Le Département décide du caractère justifié de l'absence (arts. 3 et 4 des *Directives du 23 avril 2009*).

Sauf exception particulière précisée par l'enseignant-e, le délai maximal pour la reddition des travaux de séminaire est de trois mois à partir de la fin du semestre dans lequel le séminaire a été suivi. Le séminaire devra être réussi, au plus tard, le 1^{er} septembre s'il a été suivi pendant le semestre d'automne précédent, et le 1^{er} février s'il a été suivi pendant le semestre de printemps précédent.

5. Dispositions transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur dès la rentrée académique d'automne 2016 : les étudiant-e-s qui commencent leurs études à l'Université de Fribourg lors dudit semestre auront donc la possibilité de le suivre. Celles et ceux qui ont commencé leurs études dans notre université avant l'automne 2016 peuvent également l'incorporer à leur cursus académique en tant que complément de leur programme d'études approfondies.

Approuvé par le Domaine d'études Espagnol le 6.10.2015

Approuvé par le Conseil du Département des langues et littératures le 22.10.2015